



1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1. Pour l'application des présentes Conditions générales de location (ci-après dénommées les « Conditions »), il faut entendre par :
 - **Loueur** : Baukens Christel, ayant son siège à Stocquoy (Hellebecq) 26, 7830 Silly (Belgique), immatriculée au registre BCE sous le numéro BE 0769.458.537.
 - **Véhicules** : les scooters tels que décrits de manière indicative sur le Site Internet du Loueur.
 - **Locataire** : toute personne qui souhaite louer le Véhicule et/ou le conduit et/ou accompagne en tant que passager et dispose d'un permis de conduire valide pour le Véhicule.
 - **Réservation** : l'acceptation des Conditions et du prix de location du Loueur par le Locataire, définissant la date de réservation, la durée de location et le nombre de Véhicules.
 - **Site** : le lieu où les Véhicules peuvent être retirés au départ et doivent être restitués à l'arrivée par le Locataire, soit en règle générale : Stocquoy 26, 7830 Silly (Belgique)
 - **Site Internet** : <https://enroute-trips.be/>.
- 1.2. Le Client et le Loueur sont dénommés collectivement les **Parties** et individuellement la **Partie**.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

- 2.1. Le Locataire déclare avoir reçu, lu et compris, préalablement à la location, un exemplaire des Conditions du Loueur et les accepter.
- 2.2. En cas d'activité de groupe, où plusieurs personnes utilisent les Véhicules, chaque conducteur ou passager sera considéré individuellement comme un Locataire, même si le paiement est effectué par une seule personne (personne morale ou physique). Chaque Locataire déclare accepter les présentes Conditions.
- 2.3. Lors de la demande de Réservation, le Locataire communiquera combien de Locataires seront conducteurs ou passagers.
- 2.4. Le Loueur a le droit de demander, avant la date de réservation, une copie de la carte d'identité et du permis de conduire des Locataires. Si un Locataire refuse de transmettre ces documents, le Loueur a le droit de refuser à ce Locataire l'utilisation d'un Véhicule ou d'annuler la location.

3. RÉSERVATION

- 3.1. Le Locataire s'engage à procéder au paiement du prix de location dans les cinq (5) jours calendrier suivant la Réservation, l'approbation de l'offre ou la réception d'une facture émise à cet effet par le Loueur. Le paiement est requis préalablement à la date de réservation.
- 3.2. Si le montant complet n'a pas été versé en temps voulu sur le compte du Loueur, celui-ci se réserve le droit d'annuler la Réservation ou d'exiger l'exécution de la location conformément à l'accord avec le Locataire.
- 3.3. Les retards de paiement donneront lieu, à compter de l'échéance et sans mise en demeure préalable, à un intérêt annuel estimé à 8 % et à une indemnité forfaitaire de 40 euros pour les frais de recouvrement inhérents, sans préjudice du droit à une indemnisation raisonnable des autres frais de recouvrement excédant le montant susmentionné.

4. PRIX DE LOCATION

- 4.1. Le prix de location comprend :
 - 4.1.1. L'utilisation du Véhicule pour la durée indiquée sur le Site Internet ou sur toute autre offre ou confirmation de réservation ;
 - 4.1.2. L'utilisation d'un casque pour le conducteur et le passager ;
 - 4.1.3. Une batterie entièrement chargée d'une autonomie estimée à 100 kilomètres ;
 - 4.1.4. Un smartphone avec app GPS, GPS ou système similaire de planification d'itinéraire ;

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

- 4.1.5. L'utilisation d'une trousse de premiers secours [qui est rangée de manière standard sous la selle de chaque Véhicule et peut être utilisée en cas d'accident ou d'urgence] ;
- 4.1.6. Un cadenas supplémentaire ;
- 4.1.7. Une Garantie Beau Temps telle que visée à l'Article 9.3 des présentes Conditions ;
- 4.1.8. Une assurance telle que visée à l'Article 14 des présentes Conditions ;
- 4.1.9. Un café ou thé au départ et un rafraîchissement à l'arrivée sur le Site.
- 4.2. Le prix de location tel qu'indiqué sur le Site Internet ou dans toute offre ou confirmation de réservation s'entend TVA de 21 % incluse.
- 4.3. À la demande d'un Locataire, il peut être mis à disposition :
 - 4.3.1. Un siège enfant et un casque enfant pour les enfants de 5 à 8 ans.
- 4.4. Le prix de location ne comprend pas :
 - 4.4.1. Le coût de formules spécifiques demandées par le Locataire ;
 - 4.4.2. La présence d'un ou plusieurs accompagnateurs ;
 - 4.4.3. Les frais de dépassement de la période de location ;
 - 4.4.4. Les réparations au Véhicule à la suite de dégâts occasionnés par le Locataire ;
 - 4.4.5. Les frais d'intervention à la suite d'une crevaison de pneu due à l'état de la chaussée ou à un objet présent sur la chaussée, à l'accrochage d'une bordure de trottoir, etc. ;
 - 4.4.6. Les frais de nettoyage des Véhicules en raison de la conduite sur des chemins forestiers, des routes non asphaltées ou des chemins de terre ;
 - 4.4.7. Les amendes au sens large du terme, adressées au Loueur à la suite d'infractions commises par le Locataire.

5. CAUTION

- 5.1. Le Locataire s'engage à verser au Loueur une caution avant la date de réservation.
- 5.2. La caution pour un véhicule s'élève à 250 euros par Véhicule. Si plusieurs Véhicules sont loués, le Loueur peut proposer une caution totale pour tous les scooters.
- 5.3. Le Locataire récupérera la caution au plus tard dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la location s'il s'avère, après contrôle, que le Véhicule n'est pas endommagé et est restitué dans le même état qu'au début de la location.
- 5.4. Avant le départ, le Locataire et le Loueur effectuent ensemble un état des lieux du Véhicule. Un état des lieux peut être constitué de photos du Véhicule indiquant les dégâts. Si aucun état des lieux n'a été effectué, il est admis que le Véhicule se trouvait en bon état, avec une batterie entièrement chargée et en possession des documents de bord, d'accessoires tels que casque, GPS, trousse de premiers secours et d'autres accessoires standard des Véhicules.
- 5.5. Le Loueur est habilité à prélever de la caution les frais énumérés à l'Article 4.4 et en particulier les réparations de dégâts, de quelque nature que ce soit. Si la caution est insuffisante, le Loueur se réserve le droit de recouvrer auprès du Locataire tout dommage d'un montant supérieur.

6. CHÈQUES-CADEAUX

- 6.1. Le Loueur peut proposer sur son Site Internet des chèques-cadeaux. Ces chèques-cadeaux peuvent être achetés et utilisés pour le paiement (d'une partie) du prix de location.
- 6.2. Les chèques-cadeaux ne sont jamais repris par le Loueur, ni à la personne qui a acheté le chèque-cadeau, ni à la personne qui a reçu le chèque-cadeau.
- 6.3. Les chèques-cadeaux ne sont ni échangeables ni remboursables.



- 6.4. Les chèques-cadeaux ont une durée de validité de maximum 1 an à compter de la date à laquelle le chèque-cadeau a été établi par le Loueur.
- 6.5. Si un Locataire dispose d'un chèque-cadeau, il doit le présenter au Loueur au moment de la demande de Réservation.

7. CONDUCTEUR

- 7.1. Pour pouvoir louer et conduire un Véhicule, le Locataire doit être âgé d'au moins 23 ans et être en possession d'un permis de conduire valable pour cyclomoteur, moto ou auto. Par la signature des présentes Conditions, le Locataire déclare que tous les conducteurs satisfont à ces conditions au moins à la date de réservation.
- 7.2. Les enfants à partir de 5 ans peuvent prendre place à l'arrière du Véhicule moyennant l'utilisation d'un siège enfant et le port d'un casque enfant. Il est expressément interdit de placer des enfants sur le marchepied entre le conducteur et le guidon pendant la conduite.
- 7.3. Si un passager est mineur, le Locataire qui est âgé d'au moins 23 ans assumera la responsabilité du passager mineur.

8. PÉRIODE DE LOCATION

- 8.1. La durée de location d'un Véhicule est celle indiquée avec le prix de location sur le Site Internet et dans la confirmation de Réservation.
- 8.2. Les Véhicules loués pour toute la journée peuvent être retirés par le Locataire sur le Site entre 9h et 10h30 au plus tard et doivent être restitués par le Locataire sur le Site au plus tard à 17h.
- 8.3. Le Locataire doit tenir compte du fait que la signature des présentes Conditions, l'adaptation du casque, les explications relatives à l'utilisation du Véhicule et à l'itinéraire peuvent prendre au moins une demi-heure avant de pouvoir démarrer.
- 8.4. Tout dépassement de temps de plus de 30 minutes donnera lieu à un supplément de 10 euros par heure entamée par Véhicule, à payer directement.

9. MODIFICATION DE LA RÉSERVATION

- 9.1. Une Réservation ne peut pas être annulée par le Locataire.
- 9.2. Si une Réservation ne peut avoir lieu en raison de circonstances imprévues, par lesquelles il faut entendre des conditions météorologiques extrêmement mauvaises (à partir du code orange), la maladie ou le décès du Locataire (attestation à fournir) ou des mesures gouvernementales liées au Covid-19, les Parties doivent se contacter sans délai. Le Locataire peut alors choisir une nouvelle date de réservation ou un chèque-cadeau d'une valeur égale au prix de location.
- 9.3. En cas de mauvaises prévisions météorologiques qui ne permettraient pas de parcourir l'itinéraire en toute sécurité, il peut être décidé de commun accord entre le Locataire et le Loueur de reporter la Réservation à une date ultérieure.
- 9.4. Le Loueur a à tout moment le droit de déplacer une Réservation à une date ultérieure à convenir avec le Locataire, si :
 - 9.4.1. Il estime que des situations dangereuses peuvent se produire ;
 - 9.4.2. Une destination ne sera pas accessible en raison des circonstances ;
 - 9.4.3. De précédents Locataires de Véhicules ont occasionné des dégâts tels qu'il n'y a pas (suffisamment) de Véhicules disponibles.

10. UTILISATION DU SCOOTER

- 10.1. Pour l'utilisation des Véhicules, quelques aspects de sécurité et autres informations pour les usagers sont passés en revue oralement, de même que le fonctionnement des Véhicules. Le Locataire s'engage à écouter attentivement et à respecter toutes les instructions et consignes d'utilisation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

- 10.2. Si l'un des Locataires doit intervenir pour réguler le trafic, il s'engage à porter à tout le moins un gilet jaune et à utiliser un panneau de signaleur. Le Loueur n'est pas responsable de toute activité de régulateur du trafic ou de signaleur du Locataire.
- 10.3. Il est interdit de consommer de l'alcool, des stupéfiants et/ou des médicaments susceptibles d'influencer l'aptitude à conduire, tant avant que pendant l'utilisation du Véhicule. Le Locataire déclare qu'il ne se trouve pas dans un état de santé rendant la conduite difficile, impossible ou interdite par un médecin.
- 10.4. Le Locataire s'engage à porter des vêtements adaptés. Le Loueur recommande au Locataire de porter des chaussures résistantes, un pantalon long, un gilet et des gants. Le Loueur conseille au Locataire de se protéger du soleil.
- 10.5. Le Locataire s'engage à se comporter de manière raisonnable et responsable avec le Véhicule. Le Locataire respectera les limitations de vitesse et n'apportera pas de modifications aux Véhicules visant à manipuler les réglages de vitesse.
- 10.6. Le Locataire s'engage à suivre de son mieux l'itinéraire indiqué et à ne pas s'en écarter volontairement sans concertation préalable avec le Loueur.
- 10.7. En cas de conditions météorologiques soudainement extrêmes (violent orage, inondations, etc.) pendant l'utilisation du Véhicule, le Locataire s'engage à s'arrêter et, le cas échéant, à s'abriter.
- 10.8. Sans être exhaustif, il est interdit :
 - 10.8.1. D'organiser ou de participer à des courses ou compétitions avec les Véhicules ;
 - 10.8.2. De prendre place avec plus de 2 personnes (conducteur et passager) sur le Véhicule ;
 - 10.8.3. De se déplacer en dehors des routes asphaltées et voiries publiques ;
 - 10.8.4. De rouler sur les trottoirs, sentiers piétonniers ou pistes cyclables interdits aux Véhicules ;
 - 10.8.5. De permettre à un cycliste de s'accrocher au Véhicule.
- 10.9. Si le Locataire ne respecte pas les présentes Conditions ou utilise le Véhicule d'une manière non autorisée, entraînant un abus, un danger ou une infraction au Code de la route, le Loueur aura le droit de rappeler immédiatement le Locataire et de se faire restituer le Véhicule sur le Site. Le Locataire n'aura nullement droit au remboursement ou à la restitution du prix de location.

11. CODE DE LA ROUTE

- 11.1. Le Locataire est tenu de se conformer à tout moment au Code de la route et autre législation en vigueur.
- 11.2. En cas d'infraction au Code de la route et autre législation en vigueur, le Loueur n'en sera nullement tenu responsable et l'ensemble des conséquences, coûts et dommages éventuels sera à la charge du Locataire.
- 11.3. Le Locataire sera tenu responsable de toute infraction au Code de la route et/ou aux règlements administratifs ainsi que de toute amende et/ou redevance et/ou sanction administrative qui serait imposée dans ce cadre. Le Locataire sera responsable de tous les frais de saisie que la police pourrait imposer à un Véhicule en raison du comportement du Locataire.

12. RESPONSABILITÉ

- 12.1. À l'exception de la partie assurée par le Locataire via une assurance souscrite à cet effet, le Locataire sera responsable :
 - 12.1.1. De tous les dommages résultant d'un vol, d'une perte et/ou de déprédations ;



- 12.1.2. De tous les dommages matériels occasionnés au Véhicule, quelle qu'en soit la cause ;
- 12.1.3. De tous les dommages consécutifs occasionnés au Loueur, tels que les coûts d'intervention ou l'impossibilité de relouer le Véhicule ou de le mettre à disposition d'autres locataires (perte de location) ;
- 12.1.4. De tous les dommages matériels, corporels et immatériels consécutifs occasionnés à des tiers ou aux propriétés de tiers.
- 12.2. Le Locataire exonérera et dédommagera le Loueur de toute réclamation et demande que des tiers adresseraient au Loueur.
- 12.3. Le Loueur ne sera pas responsable des dommages matériels, corporels ou immatériels causés par le Locataire ou au Locataire. La responsabilité contractuelle du Loueur est limitée au maximum au prix de location que le Locataire a effectivement payé au Loueur.

13. ACCIDENTS ET RÈGLEMENT DES SINISTRES

- 13.1. En cas de dommage et/ou accident, le Locataire est tenu de contacter le Loueur dans les plus brefs délais et de lui communiquer si le Véhicule est toujours en état de marche. Le Locataire contactera le Loueur au : 0471 910 472 (Christel) ou 0470 965 647 (Jan).
- 13.2. En cas d'accident, le Locataire s'engage à compléter un formulaire de constat et à le signer entièrement.
- 13.3. En cas d'accident avec des tiers – et en cas de désaccord entre le Locataire et une tierce partie –, le Locataire contactera la police afin qu'un procès-verbal soit dressé.
- 13.4. Le Locataire déclare qu'il coopèrera pleinement au règlement d'un sinistre, y compris sous la forme d'un constat ou d'une expertise contradictoire (de préférence à la restitution du Véhicule) des dégâts constatés.

14. ASSURANCE

- 14.1. Le prix de location comprend l'assurance responsabilité civile du Locataire en tant que conducteur du Véhicule. Cette assurance couvre les dommages matériels et corporels occasionnés à des tiers en cas d'accident avec le Véhicule. Cette assurance ne couvre pas les dommages propres, ni les dommages au Véhicule même.
- 14.2. Cette assurance s'applique uniquement si le Locataire loue le Véhicule à des fins non professionnelles.
- 14.3. La franchise suivante s'applique au Locataire : cinq cents euros (500 EUR). Pour les Locataires jusqu'à 29 ans dont le permis de conduire a été délivré il y a moins d'un (1) an avant le sinistre, une franchise supplémentaire de deux cent cinquante euros (250 EUR) sera due au titre de l'assurance précitée, en plus des cinq cents euros (500 EUR) susmentionnés.
- 14.4. La prise de contact avec l'assureur ou le courtier ne peut se faire que par l'intermédiaire du Loueur.

15. DIVERS

- 15.1. Il est interdit au Locataire de transférer la location ou de céder les Véhicules en vue de leur utilisation ou de leur sous-location (ni totalement ni partiellement, ni de manière permanente ni temporairement).
- 15.2. Le Loueur utilisera les données à caractère personnel du Client exclusivement à des fins d'administration et de comptabilité, en vue d'une gestion normale du fichier clientèle et afin de vérifier si le Locataire satisfait aux conditions de location d'un Véhicule. Les copies des cartes d'identité ou permis de conduire seront effacées dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de réservation. Si le Locataire souhaite que ses données soient modifiées ou supprimées, le Client enverra un e-mail à christel@enroute-trips.be.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

- 15.3. Tout litige lié aux présentes Conditions relève exclusivement de la justice de paix d'Ath et est régi par le droit belge.

POUR LE LOCATAIRE, QUI ACCEPTE :

NOM	
PRÉNOM	
SIGNATURE	Précédée de la date et de la mention « <i>Lu et approuvé</i> » (3 pages)